

PROJET D'AGRANDISSEMENT



Une solution à long terme pour le traitement des déchets de la région

Le lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station a débuté ses opérations en 2014. Le 25 novembre 2015, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay ont signé une entente intermunicipale pour la régionalisation du traitement des déchets pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean. La régionalisation de la gestion des matières résiduelles comporte plusieurs avantages et fait partie des onze orientations stratégiques du rapport du bureau des audiences publiques sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

La signature de l'entente a nécessité une demande de modification du décret pour augmenter le tonnage maximal autorisé de 70 000 tonnes à 203 500. Cette augmentation du tonnage annuel a causé une réduction de la durée de vie du site, qui était prévue pour 40 ans à l'origine.

Considérant les nombreuses étapes nécessaires pour l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement technique, la RMR a entamé des démarches dès la signature de l'entente. Différents scénarios d'agrandissement ont été évalués afin de permettre l'opération du site pour la période de 40 ans prévue initialement.

• L'objectif est de préparer un projet qui
• répond aux besoins d'enfouissement
• de la population et des municipalités
• desservies, tout en minimisant l'impact
• sur l'environnement et sur les voisins
• du site.

Décret actuel



Capacité totale
2,5 millions
de m³



**Durée de vie
du site**
environ 15 ans



**Tonnage annuel
maximal autorisé**
203 500 tonnes

Nouveau décret demandé



Capacité totale
4,5 millions
de m³ suppl.



**Durée de vie
du site**
25 ans suppl.



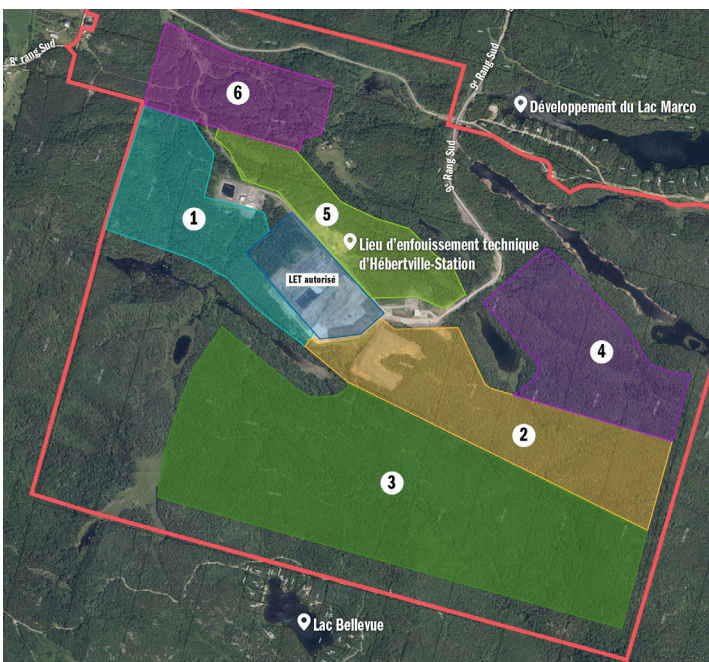
**Tonnage annuel
maximal demandé**
203 000 tonnes

Début des travaux : lorsque nécessaire



Les scénarios d'agrandissement

Avant d'opter pour un agrandissement, la RMR a d'abord évalué la faisabilité de modifier le site actuel avec des cellules plus profondes et plus larges. Cette option a dû être rejetée en raison de contraintes techniques et de gains insuffisants au niveau du volume d'enfouissement. La RMR a donc identifié 6 zones potentielles d'agrandissement localisées en périphérie du site. Plusieurs études ont été réalisées et le choix s'est arrêté sur la zone n°3 suite à une analyse basée sur différents critères.



Un projet en deux phases

Le projet à l'étude consiste en un agrandissement en deux phases qui ajouteront une vingtaine d'années à la durée de vie du site, pour revenir à un total estimé d'environ 40 ans. Les cellules prévues au projet seront construites progressivement, selon l'évolution des besoins d'enfouissement.

Phase 1 : ajout de 2 cellules d'enfouissement en continuité du site actuel.

Phase 2 : aménagement d'une zone de 25 ha comprenant 14 nouvelles cellules à proximité du site, à l'intérieur des limites de la propriété de la RMR.



Processus d'évaluation environnementale

L'étude d'impact sur l'environnement a été déposée auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) mettant fin à un rigoureux processus s'étant étalé sur plusieurs années. Parmi les composantes qui ont été prises en compte lors de l'évaluation environnementale, on retrouve:

- ✓ Les impacts en phase de construction: transport, climat sonore, déboisement;
- ✓ Les impacts en phase d'exploitation: climat sonore, odeurs, émissions atmosphériques, qualité des eaux de surface et souterraines;
- ✓ Les préoccupations et les intérêts des parties prenantes;
- ✓ Les GES et les changements climatiques.